

COMMENT MMA ET AXA S'ORGANISENT POUR NE PAS INDEMNISER LOYALEMENT EXEMPLE : LES DEUX SINISTRES DE L'ENTREPRISE SAPAR ET L'ANÉANTIR

EXEMPLE: LES DEUX SINISTRES DE L'ENTREPRISE SAPAR ET L'ANEANTIR



LA VICTI M E

TROIS GENERATIONS D'ENTREPRENEURS

Gustave AUGE: 1900 à 1940

- Chiffres d'Affaires non disponible
- Nombre d'employés 1 à 4

Roger AUGE: 1928 à 1974

- Chiffres d'Affaires non disponible
- Nombre d'employés 1 à
 120

Jean-Claude AUGE: 1974 à 2000

- Chiffres d'Affaires : de 1,2 M€ à 11M€
- Nombre d'employés
 20 à 120
- Sites de Production en 1995 : 2 en France, 1 aux USA
- Zone géographique de commercialisation :
 - 18 pays européens
 - 10 Etats aux USA

<u>Une cible Idéale</u>

SAPAR : Société par Actions Simplifiés des Produits Augé Roger

Les assureurs analysent spontanément la vulnérabilité de l'assuré ; petite entreprise, moyens de productions détruits, dirigeants sans capacité à se défendre, pas de réseau d'influence, isolé, en proie au lynchage médiatique, totalement dépendant des assureurs. Un gros sinistre incendie à indemniser anime l'agressivité des compagnies dans le refus de la mise en œuvre des contrats d'assurances.

LES CONTRIBUTIONS DE L'ENTREPRISE EN QUELQUES CHIFFRES EN FRANCE PERIODE DE 1937 A 2000 (SOIT PENDANT 63 ANNEES)

CONTRIBUTION SOCIALE

- 58.000 SALAIRES REPRESENTANT : 115 M€ (arrêt depuis 2000)
- 81 M€ DE SALAIRES (arrêt depuis 2000)
- 34 M€ CHARGES SOCIALES (arrêt depuis 2000)

CONTRIBUTION A L'ETAT ET AUX COLLECTIVITES

- TAXE PROFESSIONNELLE: 3,5 M€ (arrêt depuis 2000)
- TAXES FONCIERES: 1 M€ (depuis 2001 100 €/an)
- TVA ET AUTRES TAXES : 13 M€ (estimation)

24 ANNÉES SANS RÉPONSE EN JUSTICE

24 ANNÉES SANS OBTENIR RÉPARATION

Les aspirations familiales « prolonger la passion d'entreprendre » :

- Sortir de 24 années de vie cauchemardesques
- > Rétablir l'honneur familial mis à mal par les assureurs
- Recréer des activités, recréer de la valeur

Les convictions de l'assuré :

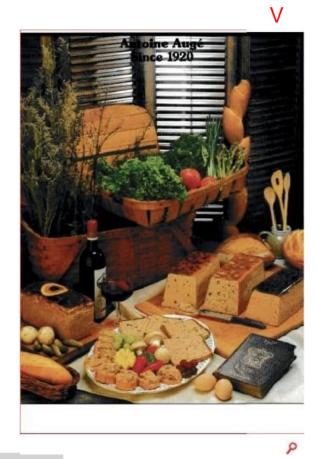
- Aucune sortie possible du conflit, juste, équitable, proche
- > Rechercher un équilibre dans le rapport de force installé par les assureurs

Comment l'assuré peut y parvenir :

- médiatiser par les réseaux sociaux le conflit opposant l'assuré et les assureurs, Mark Twain disait : « Ne faites jamais rien de mal surtout -- si quelqu'un vous regarde. » En 2021 beaucoup plus qu'en 2000 et bien moins que demain, tout le monde regarde...et regardera le traitement honteux qu'AXA et MMA font subir à certains de leurs assurés ruinés par ceux qui devaient protection.
- ➤ Prévenir les assurés des pratiques mises en œuvres par AXA et MMA pour ne pas indemniser est un devoir.

Les événements qui ont forgés la décision de médiatiser pour l'information des assurés

Pièce 413



LIRE +

rrs MANO EUVRES unir isërs r e M MA PO UR LA SAPAR
DES MOYENS UTILISÉS PAR MMA

r CARACT É RISATION JURIDIQUE DES FAUTES COMMISES EXE MMA

29/11/2000

Mr DEROY, conseiller du Président d'AXA Henri de CASTRIES, a connaissance de la sollicitation de Mireille DUMAS, à l'adresse de Jean-Claude AUGÉ, pour participer à son émission télévisé, me reçoit en présence du délégué du MEDEF 77. Nous évoquons le comportement déloyal de l'avocat Pascal CHAUCHARD et des experts de la compagnie. Mr DEROY révèle avoir beaucoup de problèmes avec l'honnêteté d'un avocat et certains conseils d'AXA dans un autre sinistre d'entreprise (j'apprendrai plus tard qu'il s'agit de la société OMEGA PRODUCTION avec le même avocat Pascal CHAUCHARD, les mêmes experts).

Je décèle les craintes de médiatisation quand Mr DEROY me demande de ne pas citer AXA, ni de participer le lendemain, a l'enregistrement du débat sur « la rumeur » de l'émission « Vie privée, Vie publique » diffusée sur France 3, en contre partie il m'assure de son intervention auprès des services d'AXA pour trouver une issue favorable et rapide à l'application des garanties, j'accepte.

Janvier 2001:

AXA évince précipitamment Me Pascal CHAUCHARD du dossier SAPAR. L'avocat mis à l'écart par son principal (en dépendance économique - 80% du chiffre d'affaires du cabinet...), trouve un hébergement réduit dans les locaux de son confrère Me BALON avocat des MM. Après quelques temps de diète, AXA lui confie d'autres dossiers !!!

2001 à 2007 :

Un informateur anonyme employé chez AXA au téléphone exprime son mal être, suite aux mauvais traitements de l'assureur envers certains assurés sciemment ruinés, d'autres injustement emprisonnés, d'autres y perdent la vie, alors que les assurés étaient dans une relation de confiance avec le vendeur d'assurances. Tenu à l'écart des conséquences, les vies brisées lui sont pourtant devenues insupportables après l'émission sur France 3. L'informateur recommande l'exposition médiatique de la gestion du sinistre, AXA (la haute direction) craint les médiatisations de cas sensibles et celui de SAPAR est un exemple !!!

2001 à 2002 :

Entre autres appels téléphoniques à la suite de l'émission FR3, celui très émouvant de cette jeune fille son père en garde à vue suite aux accusations d'experts d'assurances, ne sachant comment faire reconnaître l'innocence de son parent qu'elle savait innocent. Les courriers reçus d'assurés faisant état de maltraitances financières, psychologiques ou émotionnels avec les conséquences sur des états de santé devenus précaires.

Avril 2013:

Une enquête mondiale réalisée par ERNST & YOUNG révèle le risque d'une e-réputation négative portant atteinte à l'image de marque des compagnies :

" il est temps pour les assureurs de repenser leur relation client".

Les résultats impliquent pour les assureurs

- Développer et gérer une ou plusieurs marques en veillant à ce qu'elles soient suffisamment protégées **des aléas du monde numérique**.
- Les assureurs doivent également investir dans la gestion de leur e-reputation pour s'assurer que les commentaires publiés sur des blogs ou sur Twitter reflètent leur identité.
- La gestion de l'e-réputation par l'intermédiaire des réseaux sociaux n'est pas chose commune pour une entreprise.
- Nos recherches montrent que si les clients considèrent le bon déroulement de la gestion de leurs sinistres comme un prérequis, un mauvais retour d'expérience client pourra en revanche être fatal à l'image de marque.
- Une mauvaise gestion des sinistres, nuit à la fidélisation de la clientèle et à l'image de la marque.
- Les clients dont l'expérience s'est avérée mauvaise dans la gestion de sinistre font constamment baisser les chiffres, ce qui corrobore la thèse selon laquelle une expérience client de mauvaise qualité constitue avant tout un risque négatif.

10/07/2013:

En médiation, j'ai informé les assureurs du projet de médiatisation, à cette évocation, la crainte des deux représentants des compagnies était visible, le médiateur a fait le même constat.

7/10/2013:

Les assureurs contactent le médiateur qui me transmet une offre indemnitaire doublée !!!!! Cependant très éloignée des préjudices.

3/06/2014

Jean-Claude AUGÉ remet à Henri de CASTRIES un dossier sur la situation de l'entreprise, demande l'aide du président, souhaite une solution équitable. recherche la restauration publique de mon honneur.

21/08/2014

un courrier est remis à Thierry DEREZ Président des MMA et COVEA explique la situation de l'entreprise, demande l'aide du président, souhaite une solution équitable, recherche la restauration publique de mon honneur.

2014 - 2019

Me LABI avocat d'AXA. Comment Jean-Claude AUGÉ peut-il avoir l'audace d'interpeller les Présidents Henri de CASTRIES et Thierry DEREZ « Une tentative d'intimidation ... odieux chantage à la médiatisation... »

2014 - 2019

Me BALON avocat des MMA. Des propos similaires à Me LABI

2020 COVID 19

les assureurs accusés par les restaurateurs, (possibles relais en soutiens à l'action de Jean-Claude AUGÉ), la presse s'empare du sujet, puis tous les commerces et autres professions concernées par le refus des garanties Pertes d'exploitation. Les assureurs très critiqués se défendent vainement recherchent l'apaisement.

Le constat

Les assureurs craignent :

- > une technologie qui permet la transparence
- > la médiatisation des gestions déloyales de certains sinistres
- > un mauvais retour sur l'image de marque des deux assureurs, construite depuis des années
- la puissance planétaire grandissante des réseaux sociaux

Mes convictions guident mon action

Jean BIGOT, confirme les intentions malveillantes d'AXA et MMA, dans une consultation juridique, dénonce le comportement des deux assureurs : « la gestion de ce sinistre par MMA et AXA révèle des anomalies graves qui pourraient, à la lumière de la jurisprudence, être considérées comme étant un refus délibéré et injustifié de payer les sinistres. La gestion de la présentation de l'assurance par l'agent d'AXA était gravement défectueuse et de nature à engager la responsabilité civile d'AXA. » Avec élégance et subtilité Mr BIGOT conclut que la décision appartient au tribunal après avoir clairement pris position.

(Jean BIGOT très grande personnalité du droit des assurances, Professeur émérite à l'Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne, directeur honoraire de l'Institut des Assurances de Paris, membre du conseil national des assurances et président de la section française de l'Association internationale du droit des assurances, codirecteur scientifique du Code commenté des assurances et dirige la Revue générale du droit des assurances).

Le service de gestion des sinistres des assureurs, fondamentalement déloyal, un système organisé anonymement bureaucratique qui opère en dehors de toute conscience sur les conséquences économiques catastrophiques que représente la perte d'un patrimoine acquis par le travail de trois générations, un séisme de décadence économique de notre famille entretenu par AXA et MMA.

La perte de mon emploi, la perte de l'outil de production, la perte du patrimoine se traduit par une rupture brutale avec la vie sociale, elle est vécue comme une perte d'identité, un processus actionné par AXA et MMA conduit la famille vers l'exclusion sociale, la marginalisation, résultat de la déviance du dominant sur le dominé. Je ne veux pas être pour ma descendance celui qui a démérité, je dois montrer le chemin.

La carence des structures protectrices

En 2013 les prétendus protecteurs réclamaient depuis 13 ans la restitution des fonds ils n'ont jamais été dans l'intention d'abandonner la possession des provisions auxquels ils ont été condamnés, contraignants l'entreprise à l'immobilisme et à différer toutes reprises d'activité pendant 13 années la ruiner... En 2021 même situation !!!

Comment rester silencieux face a AXA et MMA qui dossiers après dossiers dès qu'ils le sentent éliminent nos entreprises pour satisfaire un appétit toujours plus grand de rentabilité, prêts à détruire gratuitement des emplois et des entreprises pour s'accaparer un peu plus de richesses pour leurs actionnaires et dirigeants.

Les menaces de me trainer en justice des représentants des deux compagnies d'assurances en cas médiatisation de l'affaire SAPAR sur les réseaux sociaux confortent ma décision. Je n'ai rien à perdre, j'ai déjà perdu mon emploi, mon entreprise, le patrimoine familial. Je ne peux que donner du sens à mes convictions.

J'ai agit en ce sens au delà du brouillard juridique organisé par ceux là mêmes qui devaient protection avec leurs complices (avocats, experts).

J'ai compris, depuis le premier sinistre, que le lien contractuel unissant entre eux les débiteurs d'une obligation juridique était bafoué et l'indemnisation des sinistres serait une bataille et qu'elle serait très violente, des morts annoncées l'entreprise et la mienne.

Les compagnies d'assurances prospèrent sur la confiance de l'assuré en son assureur.

C'est donc bien une participation active à l'action de dépossession de l'assuré et son résultat "la spoliation" a laquelle s'emploie, le service de gestion des sinistres, dans un cas comme celui de SAPAR et de sa famille et d'autres malheureux qui ne peuvent se défendre.

La poche d'un assuré sinistré est une caverne d'ALI BABA pour le moteur essentiel de profit qu'est le service de gestion des sinistres! On peut y puiser très aisément des profits supplémentaires. (Caricature d'un interview du Président d'AXA H de CASTRIE).

Considérant "la machine a broyer" mise en place par les assureurs

Je ne veux pas être celui que l'on sacrifie sur l'autel des résultats financiers attendus par les cercles, au profit du statut social « supérieur » qu'ils se réservent et pour augmenter les fortunes de Messieurs BEBEAR, de CASTRIE, DEREZ et quelques autres. A eux le pouvoir et ses jouissances, à eux les consommations de prestiges, les ABS. C'est insupportable pour les assurés ruinés par leurs protecteurs. AXA-MMA fabriquent la révolte et la ruine des valeurs morales de notre société, les valeurs morales sont totalement inversées par AXA-MMA. L'honnêteté est déconsidérée. En ne respectant pas leurs engagements, AXA-MMA sont des vecteurs du changement des valeurs fondamentales de notre société. Le monde change, si je veux survivre au combat engagé par AXA-MMA, je dois lutter sur le terrain qu'ils n'ont pas choisi.

J'ai espéré réserver l'information de mes intentions de médiatisation aux Président des deux compagnies d'assurances, et sortir d'un système de gestion des sinistres bien rodé et organisé pour préserver la performance financière des assureurs, un système hypertrophié, impersonnel, anonyme qui opère en dehors de toute conscience, un système habile qui préserve les consciences de ceux qui y participent, ainsi, cette voix intérieure qui en chacun ne se tait jamais, est contrôlée par la soif du pouvoir financier qui fait oublier les aspects humains des sinistres à gérer. Les tenants du pouvoir des compagnies en se mettant à l'écart de l'éthique, désignent un exécuteur du programme d'appauvrissement du sinistré, qui, soumis, opère avec le fardeau du décalage entre sa conscience et ses actes. C'est une petite mort de l'âme. Les hommes sont leurs propres victimes. « Vous ne pouvez pas servir à la fois votre conscience et l'argent » Parabole de l'économie habile, Réflexion sur l'argent. Evangile selon Saint Luc, Parole de vie qui parle personnellement au cœur, éclaire notre âme comme notre intelligence.

Pour répondre à quelques menaces, tentatives d'intimidation des assureurs:

Au-delà, qu'est-ce qui est illicite? Les comportements d'AXA et MMA ne pas indemniser son assuré en usant immédiatement sans discernement de moyens déloyaux, ou, comme Jean-Claude AUGÉ vouloir prévenir les assurés des pratiques mises en œuvres par AXA et MMA pour ne pas indemniser...

La dépendance de la presse classique aux importants budgets publicitaires des deux assureurs prive les journalistes d'informer les lecteurs d'un conflit entre un assuré et ses assureurs, une défaite de la liberté d'informer et... du journalisme. La médiatisation par les réseaux sociaux, comme je l'ai réfléchi et organisé - les faits rien que les faits - ne laissera pas de place à un dépôt de plainte confirmé par jugement. Médiatiser par les réseaux sociaux c'est, d'un univers d'obstacles juridiques voulu par AXA et MMA, extraire un dossier confronté depuis trop longtemps aux dérives de l'exploitation malicieuse du droit, c'est retrouver la liberté d'informer, c'est soumettre le conflit au verdict des assurés. J'ai une phrase à ajouter qui est en première page du premier site mais impossible d'y accéder !!!

Compagnons d'infortunes, particuliers et entreprises, trahis avec une déconcertante cruauté. Etre dépossédé est une violence que tous ont subi. Si je n'avais pas été dans cette situation, je n'aurais jamais cru que certains avaient de quoi tant pleurer dans le cœur. Je combattrai l'illusion selon laquelle les assureurs volent au secours de toutes les victimes. Pour les assureurs, seule, compte l'apparence protectrice qu'ils affichent, celle d'une façade faite de bons sentiments et de vertu si bien que tout le monde s'y laisse prendre. Je suis un lanceur d'alerte à la disposition des médias sociaux et autres. De mon action médiatique sur le net, pour AXA et MMA il en résultera, un avant et un après "la mise à sur disposition du conflit SAPAR avec ses assureurs". C'est un monde bien triste plein d'amertume dans lequel AXA et MMA précipitent certains assurés.

pièce n° 473

résumé des premières 21 années de cauchemars pour Jean-Claude AUGÉ

> **pièce n° 545** J'AI TOUT PERDU

Pièce 473